

N. I. BOUKHARINE

Interventions au
Deuxième Congrès de l'IC

1920

Source : MIA (english), la traduction du protocole du II^e Congrès de l'IC préparée par les éditions EDI et une collection de photos et d'images avec Boukharine.

Présentation

Boukharine, comme le montrent les photos et les images (pp. 3-6), est présent au II^e Congrès de l'IC (19 juillet – 7 août 1920).

Il y intervient trois fois.

1° Lors de la séance inaugurale (19 juillet) : il donne la liste des cinq membres de la Présidence du Congrès que Zinoviev invite à la tribune.

2° A la 9^e séance (2 août, matin) : il présente un *rapport sur le parlementarisme*.

Il est accessible en anglais sur MIA

<https://www.marxists.org/history/international/comintern/2nd-congress/ch08.htm#v2-p2>

3° A la 10^e séance (2 août, soir) : il clôt le débat sur le parlementarisme et présente ses « *thèses sur les partis communistes et le parlementarisme* ».

Voir les « *thèses* » ci-dessous, pp. 7-13.

(Une autre traduction est disponible dans : *Manifestes, thèses et résolutions des quatre premiers congrès mondiaux de l'Internationale Communiste*, 1919-1923, Librairie du travail, 1934, réédité par François Maspéro, 1969, pp. 66-69. Elle est reprise dans les documents de la III^e Internationale de MIA – français. La traduction est différente.)

Boukharine au II^e Congrès de l'IC, en images



Cette photo montre la tribune du Congrès lors de la séance de clôture, le 7 août 1920.

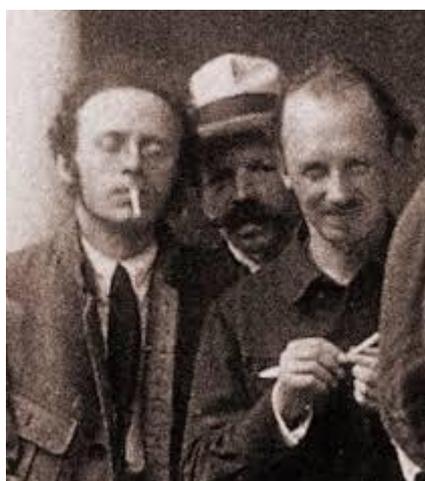
Les cinq présidents, Levi (Allemagne), Serrati (Italie), Rosmer (France), Lénine et Zinoviev (Russie, absents sur cette image) ont été rejoints par quelques autres (Trotsky, Radek, etc. dont, bien sûr Boukharine, avec une casquette).



Sur cette image, Boukharine, habillé comme le jour de la clôture, parle à Zinoviev et Lénine. Paul Levi, en chemise, lit les journaux.



On voit Lénine, mais il y a aussi Karakhan, Lachevitch, Gorky, Zinoviev, M. N. Roy, M. Oulianova, Bombacci (de gauche à droite, dans la première ligne derrière Lénine). Radek et Boukharine sont au fond à gauche (détail ci-dessous). Photo de Viktor Bulla.



Н.И. Бухарин. Портрет работы И.И. Бродско-
го, 1920 г. Карандаш. Публикуется впервые.



Ce portrait de Boukharine par Isaak Brodsky, fait partie d'un album dessiné et publié pendant le II^e Congrès de l'IC

Brodsky a aussi peint une toile de tous les congressistes, achevée en 1924.

Cherchez Boukharine...



Thèses sur les partis communistes et le parlementarisme

1) La nouvelle époque et le nouveau parlementarisme.

L'attitude des partis socialistes à l'égard du parlementarisme consistait, à l'origine, à l'époque de la Première Internationale à utiliser les parlements bourgeois à des fins d'agitation. La participation au parlement était considérée du point de vue de l'hostilité de classe du prolétariat contre la classe dominante. Cette attitude se modifia, non pas sous l'influence de la théorie, mais sous l'influence du développement politique. Par suite de la croissance ininterrompue des forces productives et de l'élargissement du domaine de l'exploitation capitaliste, le capitalisme et, avec lui les Etats parlementaires, acquirent une stabilité durable.

De là il en résulta l'adaptation de la tactique parlementaire des partis socialistes à l'action législative "organique" des parlements bourgeois et l'importance croissante de la lutte pour des réformes dans le cadre du capitalisme, la prédominance du soi-disant programme minimum de la social-démocratie, la transformation du programme maximum en une formule de discussion pour un "but final" très éloigné. Sur cette base se développèrent ensuite les phénomènes de l'arrivisme parlementaire, de la corruption, de la trahison ouverte ou camouflée des intérêts primordiaux de la classe ouvrière.

L'attitude de la Troisième Internationale à l'égard du parlementarisme n'est pas déterminée par une nouvelle doctrine, mais par la transformation du rôle du parlementarisme même. A l'époque précédente le parlement, en tant qu'instrument du capitalisme en voie de développement, a fourni dans un certain sens un travail historique progressiste. Dans les conditions actuelles, caractérisées par le déchaînement de l'impérialisme, le parlement s'est transformé en un instrument de mensonge, de duperie, de violences et de verbiage énervant. Par rapport aux dévastations, aux pillages, aux violences, aux brigandages et aux destructions impérialistes, les réformes parlementaires dépourvues d'esprit de système et de stabilité et conçues sans plan d'ensemble, ont perdu toute importance pratique pour les masses laborieuses.

Comme toute la société bourgeoise, le parlementarisme a également perdu sa stabilité. Le brusque passage de la période organique à la période critique a créé les fondements pour une nouvelle tactique du prolétariat dans le domaine du parlementarisme. C'est ainsi que le parti ouvrier russe (le parti bolchevik) a déjà élaboré dans la période précédente les principes du parlementarisme révolutionnaire, parce que la Russie, qui avait perdu dès 1903 son équilibre politique et social, était entrée dans une période d'effervescence et de bouleversements.

Quand certains socialistes, qui penchent au communisme, soulignent que l'heure de la révolution n'est pas encore venue dans leur pays et refusent de se séparer des opportunistes parlementaires, ils procèdent au fond d'une appréciation consciente de la période qui s'ouvre comme une période de stabilité relative de la société impérialiste et admettent qu'une collaboration avec les Turati et les Longuet peut donner sur cette base des résultats pratiques dans la lutte pour les réformes. Le communisme qui repose sur la clarté théorique doit au contraire apprécier correctement le caractère de l'époque actuelle (apogée du capitalisme ; tendances de l'impérialisme à sa propre

négarion et à sa propre destruction ; aggravation continue de la guerre civile, etc...).

Les formes des relations et des groupements politiques peuvent être différentes dans les divers pays, mais le fond des choses reste partout le même : il s'agit pour nous de la préparation politique et technique immédiate, de l'insurrection du prolétariat pour la destruction du pouvoir bourgeois et l'édification du nouveau pouvoir prolétarien.

Le Parlement ne peut en aucun cas être à l'heure actuelle, pour les communistes, le théâtre d'une lutte pour des réformes et pour l'amélioration de la situation de la classe ouvrière, comme c'était le cas à certains moments, à l'époque antérieure. Le centre de gravité de la vie politique actuelle est totalement et définitivement sorti des limites du parlement. D'autre part, la bourgeoisie est contrainte, non seulement à cause de ses relations avec les masses laborieuses, mais aussi à cause des relations complexes existant au sein des classes bourgeoises, de faire passer d'une manière ou d'une autre une partie de ses mesures au parlement, où les différentes cliques se disputent le pouvoir, manifestent leurs forces, trahissent leurs faiblesses, se compromettent, etc....

C'est pourquoi la tâche historique Immédiate de la classe ouvrière est d'arracher ces appareils des mains des classes dominantes, de les briser, de les anéantir et de les remplacer par les nouveaux organes du pouvoir prolétarien. Mais en même temps, l'état-major révolutionnaire de la classe ouvrière est fortement intéressé à avoir dans les institutions parlementaires de la bourgeoisie des éclaireurs qui faciliteront son œuvre de destruction. Il en résulte très clairement dès lors la différence fondamentale entre la tactique des communistes qui entrent au parlement avec des buts révolutionnaires et la tactique du parlementaire socialiste qui part de la supposition de la stabilité relative, de la durée indéterminée de la domination actuelle. Le parlementaire socialiste se donne pour tâche d'obtenir à tout prix des réformes et il est intéressé à ce que chaque acquis soit dûment mis par les masses au compte des mérites du parlementarisme socialiste (Turati, Longuet et Cie).

Le vieux parlementarisme d'adaptation est remplacé par un nouveau parlementarisme qui est un des instruments de destruction du parlementarisme en général. Les traditions écœurantes de l'ancienne tactique parlementaire rejettent cependant certains éléments révolutionnaires dans le camp des adversaires de principe du parlementarisme, les I.W.W., les syndicalistes révolutionnaires, le Parti ouvrier communiste d'Allemagne (K.A.P.D.). Le deuxième congrès décide par conséquent des thèses suivantes :

2) Le communisme. La lutte pour la dictature du prolétariat, pour l'utilisation des parlements bourgeois.

- I -

1) Le parlementarisme en tant que système d'état, est devenu une forme de domination "démocratique" de la bourgeoisie : celle-ci nécessite à une étape déterminée de son développement, une fiction de représentation populaire, qui apparaît extérieurement comme l'organisation de la "volonté du peuple" située en dehors et au-dessus des classes, mais qui constitue en réalité aux mains du capital dominant une machine d'oppression et d'asservissement.

2) Le parlementarisme est une forme déterminée de l'ordre étatique ; c'est pourquoi il ne peut absolument pas être la forme de la société communiste qui ne connaît ni classes, ni lutte de classes, ni pouvoir d'Etat d'aucune sorte.

5) Le parlementarisme ne peut pas être non plus la forme du gouvernement prolétarien dans la période de transition de la dictature de la bourgeoisie à la dictature du prolétariat. Au moment de l'exacerbation de la lutte des classes, pendant la guerre civile, le prolétariat doit inévitablement édifier son organisation étatique en tant qu'organisation de combat où les représentants des anciennes classes dominantes ne sont pas admis. Toute fiction de "volonté populaire" est à ce stade directement nuisible au prolétariat. Le prolétariat n'a pas besoin de la séparation parlementaire des pouvoirs qui lui est néfaste. La forme de la dictature du prolétariat est la république des soviets.

4) Les parlements bourgeois, un des principaux appareils de la machine d'Etat bourgeoise, ne peuvent pas plus être conquis durablement en tant que tels par le prolétariat, que l'Etat bourgeois en général. La tâche du prolétariat consiste à faire sauter la machine d'Etat de la bourgeoisie, à la détruire et, avec elle, les institutions parlementaires, que ce soit celles des Républiques ou celles des monarchies constitutionnelles.

5) Il en va de même des institutions municipales ou communales de la bourgeoisie, qu'il est théoriquement faux d'opposer aux organes d'Etat. En réalité ce sont également des appareils du mécanisme d'Etat de la bourgeoisie qui doivent être anéantis par le prolétariat révolutionnaire et remplacées par les soviets locaux de députés ouvriers.

6) Le communisme se refuse donc à voir dans le parlementarisme la forme de la société future ; il se refuse à y voir la forme de la dictature de classe du prolétariat. Il nie la possibilité de la conquête durable des parlements et il se fixe pour but la destruction du parlement. Il ne peut dès lors être question de l'utilisation des institutions étatiques bourgeoises qu'en vue de leur destruction. C'est dans ce sens, et uniquement dans ce sens, que la question peut être posée.

- II -

7) Toute lutte de classe est une lutte politique, car c'est en dernière analyse une lutte pour le pouvoir. Toute grève, qui s'étend à tout le pays, devient une menace pour l'Etat bourgeois et revêt par conséquent un caractère politique. Toute tentative pour renverser la bourgeoisie et détruire son Etat signifie mener une lutte politique. Créer un appareil de classe gouvernemental prolétarien pour réprimer la bourgeoisie réfractaire, c'est, quel que soit cet appareil, conquérir le pouvoir politique.

6) La question de la lutte politique n'est donc nullement identique à la question de l'attitude envers le parlementarisme. C'est une question générale de la lutte des classes prolétarienne qui est caractérisée par le passage des luttes locales et partielles à une lutte générale pour le renversement de tout le système capitaliste.

9) La méthode de lutte fondamentale du prolétariat contre la bourgeoisie, c'est-à-dire contre son pouvoir d'Etat, est avant tout celle des actions de masse. Les actions de masse sont organisées et dirigées par les organisations de masse révolutionnaires du prolétariat (syndicats, partis, soviets) sous la direction générale du parti communiste, solidement uni, discipliné et centralisé. La guerre civile est une guerre. Dans cette guerre, le prolétariat doit avoir un corps d'officiers politique et courageux, un état-major politique solide qui dirige toutes les opérations dans tous les domaines de la lutte.

10) La lutte de masse est tout un système d'actions qui se développent, qui s'exacerbent dans leurs formes et qui mènent logiquement à l'insurrection contre l'Etat capitaliste. Dans cette lutte de masse, qui se transforme en guerre civile, le parti dirigeant du prolétariat doit consolider toutes ses positions légales, en faire des points d'appui auxiliaires de son activité révolutionnaire et les subordonner au plan de la campagne principale, celle de la lutte de masse.

11) La tribune du parlement bourgeois est un de ces points d'appui auxiliaires. On ne peut absolument pas invoquer contre la participation à la lutte parlementaire le fait que le parlement est une institution d'Etat bourgeoise. Le parti communiste y entre non pas pour y fournir un travail organique, mais pour aider les masses, à partir du parlement, à faire sauter la machine d'Etat et le parlement lui-même par l'action (comme nous en donnent l'exemple l'activité de Liebknecht en Allemagne, celle des bolcheviks à la Douma tsariste, à la "Conférence démocratique", au "pré-parlement de Kérénski", à "l'assemblée constituante" et dans les doumas municipales, et finalement celle des communistes bulgares).

12) Cette activité au parlement, qui consiste surtout à user de la tribune parlementaire à des fins d'agitation révolutionnaire, à démasquer l'adversaire, à rassembler idéologiquement les masses qui, surtout dans les pays arriérés, contemplant les tribunes parlementaires avec beaucoup d'illusions démocratiques, etc... doit être totalement subordonnée aux buts et aux tâches de la lutte de masse extra-parlementaire. La participation à la lutte et la propagande révolutionnaire du haut de la tribune parlementaire sont particulièrement importantes pour la conquête politique des couches de la classe ouvrière qui ont été à l'écart jusqu'à présent de la vie politique, comme par exemple les masses laborieuses rurales.

13) Au cas où les communistes obtiennent la majorité dans les institutions communales, ils doivent : a) former une opposition révolutionnaire contre le pouvoir central bourgeois ; b) tout faire pour rendre service à la partie la plus pauvre de la population (mesures économiques, création ou tentative de création d'une milice ouvrière armée, etc....) ; c) révéler en toutes occasions les obstacles qu'oppose le pouvoir d'Etat bourgeois à toute réforme réellement importante ; d) développer sur cette base une propagande révolutionnaire énergique, sans craindre le conflit avec le pouvoir d'Etat ; e) remplacer, dans certaines circonstances, les administrations communales, etc., par des conseils ouvriers locaux. Toute l'activité des communistes dans l'administration communale et municipale doit s'intégrer dans le travail général de désagrégation du système capitaliste.

14) La campagne électorale elle-même doit être menée, non pas dans le sens de la chasse à un nombre maximum de mandats parlementaires, mais dans le sens de la mobilisation révolutionnaire des masses sous les mots d'ordre de la révolution prolétarienne. La campagne électorale doit être menée par toute la masse des membres du parti et pas seulement par l'élite dirigeante du parti. Il est nécessaire d'utiliser toutes les actions de masse (grèves, manifestations, effervescence dans l'armée et dans la flotte» etc...) et d'entrer en étroit contact avec elles. Il est nécessaire d'entraîner dans une intense activité toutes les organisations de masse prolétariennes.

15) En observant ces conditions et celles qui sont indiquées dans une instruction particulière, l'activité parlementaire est le contraire direct des procédures politiques communes des partis social-démocrates de tous les pays dont les députés vont au parlement pour soutenir cette institution "démocratique" et, au mieux, pour la "conquérir". Le parti communiste n'admet exclusivement que l'utilisation révolutionnaire du parlementarisme dans l'esprit de Karl Liebknecht et des bolcheviks.

- III -

16) "L'anti-parlementarisme" de principe ou sens d'un refus absolu et catégorique de la participation aux élections et à l'activité parlementaire révolutionnaire est donc une doctrine naïve, infantile qui ne résiste à aucune critique ; une politique qui résulte parfois d'une saine aversion pour les politiciens parlementaires, mais qui n'aperçoit pas, en même temps la possibilité d'un parlementarisme révolutionnaire. En outre cette doctrine est souvent liée à une conception tout à fait

erronée du rôle du parti, considéré non comme la troupe de choc centralisée des ouvriers mais comme un système décentralisé de groupes faiblement reliés entre eux.

17) D'un autre côté la reconnaissance de principe de l'activité parlementaire n'implique nullement la reconnaissance de la nécessité de la participation concrète aux séances parlementaires dans toutes les circonstances. Tout dépend ici de toute une série de conditions spécifiques. En cas de combinaison déterminée de ces conditions la sortie du parlement peut être nécessaire. C'est ce que firent les bolcheviks lorsqu'ils sortirent du parlement, pour le faire sauter, lui ôter toute force, et qu'ils lui opposèrent brutalement le soviet de Pétrograd à la veille de l'insurrection. C'est ce qu'ils firent aussi à l'Assemblée constituante, le jour du dénouement, en plaçant le troisième congrès des soviets au centre de gravité des événements politiques. Suivant les circonstances le boycott des élections peut être nécessaire, ainsi que la destruction immédiate, violente, de tout l'appareil d'Etat bourgeois et de la clique parlementaire bourgeoise ; ou encore la participation aux élections pendant que le parlement lui-même est boycotté, etc...

18) Ainsi, le parti communiste qui reconnaît comme règle générale, la nécessité de la participation aux élections, aussi bien pour les parlements centraux que pour les organes de l'administration locale, ainsi que la nécessité de travailler dans ces institutions, doit résoudre la question concrètement, en partant de l'appréciation des particularités spécifiques de la situation du moment. Le boycott des élections ou des parlements, ainsi que la sortie du parlement, sont surtout admissibles lorsqu'existent les conditions du passage immédiat à la lutte armée et à la prise du pouvoir.

19) Il est nécessaire, en cela, d'avoir constamment en vue le caractère relativement secondaire de cette question. Etant donné que le centre de gravité est dans la lutte extra-parlementaire pour le pouvoir d'Etat, il va de soi que la question générale de la dictature du prolétariat et de la lutte de masse ne peut être comparée à la question particulière de l'utilisation du parlementarisme.

20) C'est pourquoi l'Internationale Communiste affirme de la façon la plus catégorique qu'elle considère toute scission, ou toute tentative de scission, à l'intérieur des partis communistes, sur cette question et uniquement pour cette question, comme une grave erreur. Le congrès appelle tous les éléments, qui se situent sur le terrain de la reconnaissance de la lutte de masse pour la dictature du prolétariat, sous la direction du parti centralisé du prolétariat révolutionnaire exerçant son influence sur toutes les organisations ouvrières de masse, à réaliser l'unité totale des éléments communistes en dépit des divergences de vues possibles sur la question de l'utilisation des parlements bourgeois.

3) Le parlementarisme révolutionnaire.

Pour garantir l'application effective de la tactique du parlementarisme révolutionnaire, il est nécessaire d'appliquer les mesures suivantes :

1) Le parti communiste dans son ensemble et son comité central doivent veiller, dès la période préparatoire qui précède les élections, sur les hautes qualités personnelles des membres de la fraction parlementaire. Le comité central du parti communiste doit être responsable de tout le travail de la fraction parlementaire communiste. Le comité central du parti communiste doit avoir le droit indiscutable de récuser tout candidat présenté par une organisation, s'il n'a pas la garantie que ce candidat, une fois parvenu au parlement, y mènera une politique réellement communiste.

Le parti communiste doit rompre avec la vieille habitude social-démocrate de présenter comme candidats députés exclusivement des parlementaires soi-disant "expérimentés", et surtout des avocats et autres. Il est nécessaire en règle générale de présenter comme candidats des ouvriers, sans craindre le fait que ce sont de simples membres du parti sans grande expérience parlementaire. Le parti communiste doit stigmatiser impitoyablement les éléments arrivistes qui viennent à lui uniquement pour parvenir au parlement. Les comités centraux des partis communistes ne doivent approuver que les candidatures des militants qui ont prouvé par un long travail leur dévouement absolu à la classe ouvrière.

2) Une fois les élections achevées, l'organisation de la fraction parlementaire doit se trouver totalement aux mains du comité central, que le parti soit à ce moment-là légal ou illégal. Le choix du président et du comité directeur de la fraction parlementaire communiste doivent être approuvés par le comité central du parti.

Le comité central doit avoir dans la fraction parlementaire un représentant permanent avec droit de veto. Sur toutes les questions politiques importantes la fraction parlementaire est tenue de demander les directives politiques au comité central du parti. Le comité central a le droit et le devoir, avant une grande action des communistes au parlement, de désigner ou de récuser les orateurs de la fraction et d'exiger d'eux la lecture préalable des thèses de leurs discours, ou de leurs discours mêmes en vue de l'approbation du comité central. Tout candidat porté sur la liste communiste doit signer officiellement l'engagement écrit qu'il est prêt à résilier son mandat à la première injonction du comité central afin de réaliser en bloc la sortie du parlement dans une situation donnée.

3) Dans les pays où des éléments réformistes, semi-réformistes ou simplement arrivistes ont réussi à pénétrer dans la fraction communiste (cela est déjà arrivé dans certains pays), les comités centraux des partis communistes sont tenus de procéder à une épuration radicale de la composition des fractions, en partant du principe qu'il est beaucoup plus utile pour la cause de la classe ouvrière d'avoir une petite fraction réellement communiste, qu'une fraction nombreuse sans politique communiste conséquente.

4) Le député communiste est tenu, sur décision du comité central, de combiner le travail légal et le travail illégal. Dans les pays où les députés communistes bénéficient, en vertu des lois bourgeoises, de l'immunité parlementaire, cette immunité doit servir à soutenir l'activité illégale d'organisation et de propagande du parti.

5) Les députés communistes doivent subordonner leur activité parlementaire à l'activité extra-parlementaire du parti. Le dépôt régulier de projets de loi démonstratifs, conçus non pour être adoptés par la majorité bourgeoise, mais pour la propagande, l'agitation et l'organisation doit avoir lieu sur les indications du parti et de son comité central.

6) Le député communiste doit se mettre à la tête des masses ouvrières, au premier rang, dans les manifestations de rues et les autres actions révolutionnaires.

7) Les députés communistes doivent chercher par tous les moyens à leur disposition à nouer (sous le contrôle du parti) des relations épistolaires et autres avec les ouvriers révolutionnaires, les paysans et les autres catégories de travailleurs. Ils ne doivent en aucun cas imiter les députés social-démocrates qui entretiennent des relations d'affaires avec leurs électeurs. Ils doivent se tenir à tout instant à la disposition des organisations communistes pour le travail de propagande dans le pays.

8) Tout député communiste au parlement doit se rappeler qu'il n'est pas un législateur

cherchant un terrain d'entente avec d'autres législateurs, mais un agitateur du parti envoyé dans le camp ennemi pour y appliquer les résolutions du parti. Le député communiste est responsable non pas devant la masse anonyme des électeurs, mais devant le parti communiste légal ou illégal.

9) Les députés communistes doivent tenir au parlement un langage intelligible à tout ouvrier, tout paysan, toute blanchisseuse, tout pâtre, de façon que le parti puisse éditer leurs discours en tracts et les diffuser dans les coins les plus reculés du pays.

10) Les simples ouvriers communistes doivent, même si ce ne sont que des débutants dans le domaine parlementaire, se manifester dans les parlements bourgeois, sans laisser la priorité aux parlementaires soi-disant plus expérimentés. En cas de nécessité, les députés ouvriers pourront lire simplement leurs discours afin qu'ils puissent être reproduits par la presse et en tracts.

11) Les députés communistes doivent utiliser la tribune parlementaire pour démasquer non seulement la bourgeoisie et ses valets officiels, mais aussi les social-patriotes, les réformistes, les politiciens équivoques du centre et les adversaires du communisme en général et aussi en vue de propager largement les idées de la Troisième Internationale.

12) Les députés communistes, même dans les cas où ils ne sont que quelques-uns, doivent par tout leur comportement avoir une attitude de défi vis-à-vis du capitalisme. Ils ne doivent jamais oublier que celui-là seul est digne du nom de communiste qui se révèle, non pas seulement en paroles, mais aussi dans ses actes, l'ennemi juré de la société bourgeoise et de ses valets social-patriotes.